COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 8**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, MARTIN Sébastien, ROUGIER Serge ;

Excusés : FLACASSIER Rachel (procuration à Serge ROUGIER), ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2025.

2025/32 Budget principal : emprunt pour financer les travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

- Dans le cadre du budget primitif, le conseil municipal a adopté ce jour les crédits nécessaires à la réalisation de travaux sur la route de « Gane Tréjaune » à Châteaucourt, et sur la « route des plaines » à Villemoujeanne, qui ont été inscrits tant en dépenses, pour un montant total de 125 400.00 € TTC, qu'en recettes.
- Conformément à ce budget, un premier emprunt de 50 000.00 € doit contribuer au financement de cet investissement. Après avoir consulté plusieurs banques, Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat d'emprunt de 50 000.00 € à taux fixe sur 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

- **DÉCIDE** de souscrire un emprunt de **50 000.00 €** auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les travaux de voirie 2025, dont les conditions sont les suivantes :
  - ☞ montant du capital : **50 000.00 euros**
  - ☞ durée du prêt : **12 ans**
  - ☞ taux fixe: **3.44 %**
  - ☞ taux effectif global: **3.44%**
  - ☞ amortissement : **constant**
  - ☞ périodicité des échéances : **trimestrielle**
  - ☞ autres frais financiers: 100 € de commission d'engagement.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ce contrat d'emprunt ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Serge ROUGIER

Transmis en Préfecture le 07 mai 2025, publié le 07 mai 2025.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 12 MAI 2025
DL - BCLI - 1

MAIRIE DE BEAUMONT DU LAC
87 (H-V)